

Commune de MARCELLUS
Procès-verbal de séance du 15 Décembre 2017

ARRONDISSEMENT : MARMANDE.

Nombre de Conseillers

En exercice : 14 **L'an deux mille dix-sept**
Présents : 10 **Le** : 15 Décembre
Votants : 11 **Le Conseil Municipal de la Commune de MARCELLUS**
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la MAIRIE, sous la Présidence de Mr DERC Jean-Claude,
Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 08.12.2017

Présents : DERC Jean-Claude, DIO Bernard, CASTETS Joël, CAIN Marie-Dominique, DUBOURDIEU Leslie, BAZAS Jean-Marie, REYNAUD Bernard, SCHLEGEL Loïc, MIRAMBET Sébastien, LAFITTE Frédéric.

Pouvoir : FRECCHIAMI François à CAIN Marie-Dominique.

Secrétaire de séance : CASTETS Joël.

C.R du 3 novembre : Marie-Dominique CAIN fait savoir qu'elle n'est pas d'accord avec ce résumé : nous apporterons donc une modification et une rectification concernant le dossier 11: en effet c'est Jean-Claude DERC qui a eu des échos négatifs de la part de la population à propos d'un éventuel thé dansant et non Dominique CAIN.

I - Dossier n°1 : Délibération n° 52 : convention Aquaval 2017-2018.

ok à l'unanimité pour la convention pour les 38 € par trimestre et par enfant.

II - Dossier n° 2 : Délibération : passage de la semaine scolaire à quatre jours à la rentrée 2018.

Concernant la dérogation pour les 4 jours : un contre, 4 abstentions, 5 pour.

Monsieur Castets fait savoir qu'il aurait souhaité que l'on consulte à la population afin d'éviter la situation d'incompréhension de l'année dernière. Monsieur le Maire lui fait savoir que nous devons donner notre réponse avant mi-janvier et que cela ne sera donc pas possible.

III - Dossier n° 3 : Demande de subvention exceptionnelle pour coopérative scolaire de Gaujac.

Monsieur le Maire présente les budgets pour les voyages de l'école pour un total de 6625,68 € Monsieur le Maire propose que Gaujac verse 600 € et Marcellus 400 €, ceci pour compenser les autres années où Marcellus donnait plus.

Le conseil municipal fait savoir qu'il souhaiterait consulter les résultats financiers de la dernière kermesse. Monsieur le Maire demandera cela pour le prochain conseil municipal.

IV - dossier n° 4 : Demande de subvention exceptionnelle pour Miss Jeunesse .

(voir feuille jointe dans enveloppe) par principe, la mairie va se renseigner si on peut participer quant à une subvention pour cette association qui se trouve être hors commune, et en fonction le Conseil débattrait éventuellement pour une attribution d'une somme tout en sachant qu'il pourrait peut-être demander en échange à cette personne de venir ponctuellement sur des événements pour représenter notre commune.

V - Dossier n° 5 : Vœux de la municipalité.

Les vœux de la commune seraient le 21 janvier. L'idée serait de prendre un traiteur avec la gestion en parallèle du personnel pour le service. M. le Maire va demander à Christelle Lecomte un devis pour ce buffet aux mess de la gendarmerie, et un deuxième devis sera demandé au Traiteur Didier Bordes, tout cela sur une base de 450 personnes.

Il conviendra d'éditer un coupon-réponse qui sera nominatif avec réponse obligatoire avant le 14 janvier, ceci pour connaître le plus précisément possible le nombre de personnes qui viendront.

VI - Dossier 6 : Distribution des cadeaux aux personnes âgées.

Ok à l'unanimité.

VII - Dossier 7 : Devis pour clôture au terrain de pétanque et devis pour un portail entre la mairie et le château d'eau.

Il va être demandé un devis clôture pour sécuriser le coin où le fourgon de la commune est stocké en plus de l'avenant au devis clôture pour l'école.

VIII - Dossier n° 8 : Point sur le PLU.

Monsieur le Maire nous fait savoir qu'il est en cours de validation concernant le règlement de ce dernier il reviendra alors au conseil de délibérer à ce sujet dès que ce règlement aura été édité.

Questions diverses :

Monsieur le Maire nous fait part de la requête de la personne qui voulait acheter notre ancien fourgon essence : cet acheteur voudrait faire apparaître sur la carte grise la mention "vendu en l'état" au lieu de "vente pour destruction". A l'unanimité le Conseil fait savoir qu'il n'est pas d'accord avec cette requête.

Bernard Reynaud fait savoir que le tracteur tondeuse que nous possédons montre de plus en plus de signes de faiblesse. Il va demander un devis, l'idée serait également de mettre en vente notre ancien tracteur tondeuse tant que celui-ci est fonctionnel.

Loïc Schlegel demande si nous avons des nouvelles du multi services, Monsieur le Maire nous fait savoir qu'il n'a pas donné suite à ce projet.

Joël Castets : demande venant de Monsieur et Madame RIBOULOT du quartier Buros : concernant l'élagage des platanes au-dessus de leur garage qu'ils attendaient en septembre : Monsieur le Maire fait savoir que la convention avec VNF n'a pas été renouvelée : Monsieur Castets demande est-ce que l'on peut avoir une idée de timing concernant cette convention, Monsieur le Maire n'a pas d'autres informations supplémentaires, Mr et Mme Riboulot peuvent éventuellement prendre contact avec VNF.

Loïc Schlegel pose la question à savoir si l'on peut éventuellement faire quelque chose pour les coupures de courant qui sont bien trop fréquentes : Monsieur Castets répond qu'il a lancé une idée de pétition très prochainement. Ensuite, les résultats de cette pétition seront compulsés afin de pouvoir convoquer un responsable d'EDF à la mairie. (timing : février / Mars)

Monsieur Castets prend la parole au sujet du compteur Linky et fait savoir qu'il a relevé plusieurs incohérences dans le courrier que le commercial de chez Groupama avait adressé à la mairie. Il transmet à Monsieur le Maire une lettre du ministre Bruno Retailleau laquelle stipule que les compteurs appartiennent toujours à la commune contrairement à ce que pouvait laisser penser cette même lettre.

Autre incohérence : il est également dit dans cette lettre " Il est conseillé aux communes de solliciter des justificatifs **AFIN D'EVITER D'ETRE ACCUSEE DE FAUTE PAR LA SUITE EN CAS DE PROBLEME**" Nous serons reconnaissant à ce que Mr Le Maire demande à cette personne la signification de cette phrase. Réponse au prochain CM

Enfin, Joël Castets précise que sa question (à l'époque où l'on commençait à s'interroger sur ce type de nouveau compteur) portait sur le fait de savoir si l'on serait toujours assurés , notamment pour les dégâts sur les appareils électroménagers (du type de ceux causés lors d'orages par exemple), ou bien incendies dont le départ se fait au compteur : la réponse apportée était floue, mais laissait entendre de la part de Groupama qu'il ne fallait pas s'inquiéter, que nous serions toujours assurés dans les mêmes conditions : Joël fait savoir qu'il s'est procuré l'extrait des conditions générales de Groupama (villassur), laquelle stipule au contraire, que seront exclus les dommages dus aux champs magnétiques ou électriques ("sont exclus les dommages corporels, matériels et immatériels, causés par la production, par tout appareil ou équipement de champs électriques ou électromagnétiques ou de rayonnements électromagnétiques". Or, le principe même de ce nouveau compteur sera d'utiliser tout le réseau électrique existant de la bâtisse pour envoyer du signal afin de sonder les appareils, et par la même de créer donc un champ électromagnétique. il y a donc une énorme incohérence avec la réponse de Groupama, laquelle également fera l'objet d'une demande de réponse écrite celle-ci est demandée via M. le Maire également pour le prochain CM.

M. le Maire pose la question à savoir si au lieu d'une délibération anti-linky, notre village pourrait adopter une simple motion du même type que celle adoptée par la ville de Marmande, Mr Castets fait savoir que cela pourrait être une bonne solution, il va se renseigner et fournir les éléments pour le prochain CM.

La séance est levée à 22h50.

N° délibération	OBJET	N° page
52	Convention Aquaval 2017-2018	42